

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Vanessa Careau-Martel](#)

<https://www.cadre21.org/membres/a04e12941ae32d831e498781>

Date d'obtention : 2023-12-04 15:43:01

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention Sexto peut limiter la propagation des photos. Au lieu de prendre des semaines aux délais d'intervention, la méthode d'intervention Sexto peut être prise en charge en peu de temps, le délai d'intervention est en moyenne 4 jours. Collaboration avec la police. Toujours se référer à la trousse dans une situation de Sexto. Collaboration avec la police. La trousse qui semble simple et efficace puisque les élèves et les parents se sentent plus en confiance.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle m'a permis de m'outiller

- Utilisation des matériels
- Collaboration avec la police
- Quelles questions à poser ou à ne pas poser
- Impliquer les parents des démarches et intervention

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Les intentions de la propagation des photos (actes impulsifs ou malveillants)
Ne jamais regarder les images d'élèves, cela est jugé comme de la pornographie juvénile.